



LES CHAUCIDOUS

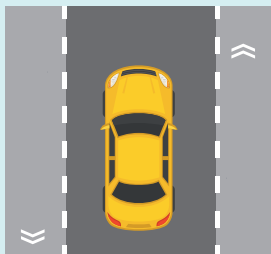
LA MOBILITÉ DOUCE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Sécuriser et faciliter la circulation
des cyclistes et des piétons

Le fonctionnement des chaucidou

CAS 1 :

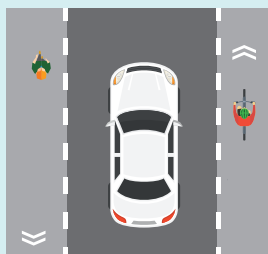
Un véhicule circule seul sur le chaucidou



- ▶ Le véhicule circule sur la voie centrale.

CAS 2 :

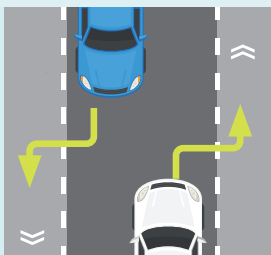
Un véhicule croise un ou plusieurs cyclistes ou piétons



- ▶ Si un véhicule croise un cycliste ou un piéton, dans le même sens de circulation ou en sens inverse, **il reste sur la voie centrale**. Les cyclistes et piétons circulent sur les bandes latérales.

CAS 3 :

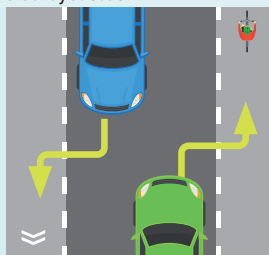
Deux véhicules se croisent



- ▶ Si deux véhicules se croisent, chacun se déporte sur la bande de droite, puis se repositionne sur la voie centrale une fois que l'autre véhicule est passé.

CAS 4 :

Deux véhicules se croisent en présence de piétons ou cyclistes



- ▶ Si deux véhicules se croisent en présence de piétons ou cyclistes, chaque véhicule se déporte sur la bande de droite, en restant derrière le piéton ou le cycliste et en maintenant une distance de sécurité adaptée, puis se repositionne sur la voie centrale une fois que l'autre véhicule est passé.

Quels avantages ?

> **Une circulation sécurisée** pour les piétons et cyclistes : la distance de sécurité (1m50) est bien respectée avec les véhicules motorisés

> **Un meilleur partage de la route** : les piétons et cyclistes sont prioritaires

> **Un usage du vélo facilité** : pour les déplacements quotidiens ou pour les loisirs



© C.D. - CD80



Conseil départemental de la Somme
Direction générale des services
43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80
www.somme.fr

